



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la  
Corrèze

Arrondissement de Tulle – Canton de Naves

**COMMUNE DE ST-GERMAIN-LES-VERGNES**

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES (Corrèze), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain PENOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 avril 2017

Nombre de conseillers en exercice : 14  
Nombre de présents : 13  
Nombre de procurations : /  
Nombre de votants : 13

Etaient présents PENOT A. – BOUYOUX O. – ROCHE D. – FILLIOL-MAURY C. – BREUIL R. –  
– CHARVIERE Y. – KOCH Y. – ESCURE P. – CASTANET N. – GAUTHIER C. –  
GAMBARINI G. – MANIERE N. – PAITEL M.

Absent : /  
Excusé : REYNIER A.

Procurations de vote :

Secrétaire de séance : CASTANET N.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Rachat par la commune d'un tracteur et d'une épareuse qui appartenaient au service de l'assainissement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents

**ORDRE DU JOUR** :

- 1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 février 2017**
- 2. Approbation des comptes administratifs 2016 :**
  - **Budget principal**
  - **Budget assainissement**
- 3. Affectation du résultat 2016**
  - **Budget principal**
  - **Budget assainissement**
- 4. Approbation des comptes de gestion 2016**
  - **Budget principal**
  - **Budget assainissement**

5. **Vote des taux d'imposition**
6. **Admission en non valeur pour créances non recouvrées**
7. **Rachat tracteur et épareuse**
8. **Vote des budgets 2017 :**
  - **Budget principal**
  - **Budget assainissement**
9. **Indemnités de fonctions**
10. **Participation fiscalisée aux dépenses des Syndicats de communes 2017**
11. **Recrutement d'agents saisonniers**
12. **Mise à jour du tableau des emplois :**
  - **Suppression d'un emploi d'Agent Territorial spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à raison de 30 heures hebdomadaires**
  - **Création d'un emploi d'Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à raison de 20 heures hebdomadaires**
  - **Création d'un emploi d'Adjoint d'animation à temps complet**
13. **Route des Huillières : rejet des eaux pluviales sur des terrains privés**
14. **Affaires diverses**

**1- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 février 2017**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un a une remarque à formuler sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 février 2017 qui a été transmis à chacun des membres.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion du 6 février 2017 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

**2- Approbation des comptes administratifs 2016 :**

La Commission des Finances s'est réunie le 4 avril 2017 et a étudié et approuvé les Comptes Administratifs 2016 du Budget Principal et du Budget Assainissement.

Une copie des Comptes Administratifs du Budget Principal et du Budget Assainissement a été adressée à chaque conseiller.

Madame Odile BOUYOUX, adjointe au Maire, présente les comptes administratifs de l'exercice 2016, qui reprennent les reports de l'année 2015, la comptabilité de la gestion 2016 et les restes à réaliser au 31 décembre 2016.

### Budget Principal

Les résultats 2016 se décomposent de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés de 2015		65.551,00€	29.919,35€		29.919,35€	65.551,00€
Opérations de l'exercice 2016	676.724,81€	723696,85€	113.706,53€	122.451,82€	790.431,34€	846.148,67€
<b>TOTAUX</b>	<b>676.724,81€</b>	<b>789.247,85€</b>	<b>143.625,88€</b>	<b>122.451,82€</b>	<b>820.350,69€</b>	<b>911.699,67€</b>
Résultat de clôture Restes à réaliser au 31/12/2016		112.533,04€	21.174,06€ 42.222,71€	10.064,00€	42.222,71€	91.348,98€ 10.064,00€
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>676.724,81€</b>	<b>789.247,85€</b>	<b>185.848,59€</b>	<b>132.515,82€</b>	<b>862.573,40€</b>	<b>921.763,67€</b>
Résultats définitifs		112.523,04€	53.332,77€			59.190,27€

### Budget Assainissement

Les résultats 2016 se décomposent de la façon suivante :

ASSAINISSEMENT Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés de 2015		1.316,47€		34.410,80€		35.727,27€
Opérations de l'exercice 2016	33.420,29€	36.060,25€	38.302,11€	34.051,00€	71.722,40€	70.111,25€
<b>TOTAUX</b>	<b>33.420,29€</b>	<b>37.376,72€</b>	<b>38.302,11€</b>	<b>68.461,80€</b>	<b>71.722,40€</b>	<b>105.838,52€</b>
Résultat de clôture Restes à réaliser au 31/12/2016		3.956,43€		30.159,69€		34.116,12€
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>33.420,29€</b>	<b>37.376,72€</b>	<b>38.302,11€</b>	<b>68.461,80€</b>	<b>71.722,40€</b>	<b>105.838,52€</b>
Résultats définitifs		3.956,43€		30.159,69€		34.116,12€

Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote des Comptes Administratifs 2016 du Budget Principal et du Budget Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les Comptes Administratifs 2016 du Budget Principal et du Budget Assainissement

### **3- Affectation du résultat 2016**

Une copie des projets des délibérations d'affectation du résultat 2016 pour le Budget Principal et le Budget Assainissement a été adressée à chaque conseiller.

Madame Odile BOUYOUX, adjointe au Maire, donne lecture desdits projets.

### **Budget principal**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget principal comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 53.332,77€

Excédent de fonctionnement à reporter au budget 2017 : 59.190,27€

#### Budget assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget assainissement comme suit :

Excédent de fonctionnement à reporter au budget 2017 : 3.956,43€

### 4- Approbation des comptes de gestion 2016

Madame Odile BOUYOUX adjointe au Maire, présente les comptes de gestion établis par Monsieur le Trésorier, qui sont en parfaite concordance avec les Comptes Administratifs arrêtés au 31 décembre 2016.

#### Budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, déclare que le compte de gestion 2016 du Budget Principal, dressé par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### Budget assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, déclare que le compte de gestion 2016 du Budget assainissement, dressé par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 5- Vote des taux d'imposition

Malgré la baisse des dotations de l'Etat, Monsieur le Maire propose une augmentation raisonnée des taux comme suit :

	Taux de référence pour 2016	<b>Taux communaux 2017</b>	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2017	Produit correspondant
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>10,30 %</b>	<b>10,55 %</b>	1208000€	127.444€
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	<b>8,75 %</b>	<b>9,00 %</b>	847000€	76.230€
<b>Taxe foncière ( non bâti)</b>	<b>64,15 %</b>	<b>64,40 %</b>	43000€	27.692€
Total produit correspondant pour l'exercice 2017				231366€

**Soit une augmentation du produit attendu de 5244€ (4,83€/habitants).**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les taux d'imposition 2017 mentionnés ci-dessus

## **6- Admission en non valeur pour créances non recouvrées**

Monsieur le Trésorier de Tulle soumet à l'avis du Conseil Municipal des états des présentations et admissions en non valeur de produits se rapportant aux exercices 2010, 2011 et 2012 pour le budget principal pour un montant de 766,40€.

### Budget principal :

Pour l'exercice 2010 :

Titre 308 pour un montant de 80,00€

Pour l'exercice 2011 :

Titre 291 pour un montant de 166,64€

Titre 389 pour un montant de 85,50€

Titre 390 pour un montant de 68,64€

Pour l'exercice 2012 :

Titre 133 pour un montant de 122,97€

Titre 134 pour un montant de 96,10€

Titre 56 pour un montant de 76,95€

Titre 57 pour un montant de 69,60€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide l'admission en non valeur des titres et factures énoncés ci-dessus.

## **7- Rachat tracteur et épareuse**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le tracteur Class Ergos et l'épareuse avaient été achetés par le service de l'assainissement en 2006 et propose leur rachat par la commune.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- décide de racheter ce matériel pour l'euro symbolique soit 2,00€ ;
- autorise Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables ;
- précise que les crédits nécessaires seront prévus sur les budgets 2017 de la commune et de l'assainissement.

## **8- Vote des budgets 2017**

La Commission des Finances s'est réunie le 4 avril 2017.

Elle a étudié et approuvé les projets de Budget Primitif 2017 pour le Budget Principal et le Budget Assainissement.

Une copie des projets de Budget Primitif 2017 du Budget Principal et du Budget Assainissement a été adressée à chaque conseiller.

Madame Odile BOUYOUX, adjointe au Maire, présente les projets de Budgets Primitifs pour l'année 2017.

### Budget Principal

La section de fonctionnement du Budget Principal s'équilibre à 753.535,27€

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement est de 70.699,13€.

Compte tenu des restes à réaliser 2016, la section d'investissement s'équilibre à 166.835,90 €.

Le total du Budget Principal s'établit à 920.371,17 €.

Les principaux projets d'investissement pour 2017 sont les suivants :

- Elaboration d'un PLU (RAR 2016 + Budget 2017)
- Acquisition mobilier bibliothèque (RAR 2016)
- Acquisition mobilier Mairie
- Acquisition matériel (RAR 2016 + Budget 2017)
- Remplacement chaudière Mairie
- Travaux d'accessibilité des ERP (RAR 2016)
- Agrandissement du Columbarium (RAR 2016)
- Rénovation caveau communal (RAR 2016)
- Travaux chaufferie école (RAR 2016)
- Agrandissement du cimetière (RAR 2016)
- Construction d'un préau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Budget Principal 2017.

### Budget Assainissement

La section d'exploitation du Budget Assainissement s'équilibre à 63.055,43 €

La section d'investissement du Budget Assainissement s'équilibre à 198.704,69 €.

Le total du Budget Assainissement s'établit à 261.760,12 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le Budget Assainissement 2017.

## **9- Indemnités de fonctions**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 7 avril 2014 il avait fixé les indemnités de fonction du Maire et des adjoints.

Suite au relèvement de la valeur du point d'indice prévu par le décret n°2016-670 du 25 mai 2016 et à l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique, prévu par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2016 il convient de délibérer à nouveau.

Compte tenu du barème de référence en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2017 et de la population municipale de la commune soit 1057 habitants le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de fixer :

- l'indemnité du Maire au taux de 43 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- l'indemnité des Adjoints au taux de 16,5 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

#### **10- Participation fiscalisée aux dépenses des Syndicats de communes 2017**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la participation de la commune en faveur de la Fédération départementale des Syndicats d'électrification et des communes de Corrèze s'élève à 12.167 €00 pour 2017.

En application de l'article L 5212-20 du Code Général de Collectivités Territoriales, la mise en recouvrement de ces impôts ne peut être poursuivie que si le Conseil Municipal obligatoirement consulté ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part.

Monsieur le Maire propose de maintenir le recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés de la somme fixée par le syndicat (participation fiscalisée)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal accepte la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme fixée par le syndicat concerné (participation fiscalisée).

#### **11- Recrutement d'agents saisonniers**

Afin de faire face aux congés et à la surcharge de travail au service voirie et espaces verts, Monsieur le Maire propose à l'assemblée le recrutement d'agents saisonniers ayant 18 ans et titulaire du permis de conduire, pour les mois de juin, juillet et août, à temps complet, au grade d'Adjoint technique, Indice brut 347 soit 1626,05€ brut.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée, s'il souhaite embaucher un employé pour la période ou plusieurs employés.

Le Conseil Municipal approuve le choix d'un même employé pour toute la période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide le recrutement d'un agent non titulaire saisonnier dans les conditions exposées par Monsieur le Maire et le charge du recrutement.

## **12- Mise à jour du tableau des emplois**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- que par délibération en date du 29 juin 2015, il avait décidé la création d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe des Ecoles Maternelles, pour 30 heures hebdomadaires avec un temps de travail annualisé ;
- que les contrats d'emploi avenir se terminent au 31 août 2017.

Monsieur le Maire propose :

- la suppression de l'emploi d'Agent Territorial Spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe des Ecoles Maternelles et la création d'un emploi permanent d'Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à raison de 20 heures hebdomadaires, avec un temps de travail annualisé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 ;
- la création d'un emploi d'Adjoint d'animation, contractuel, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, pour une durée de 1 an, renouvelable deux fois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- accepte la suppression de l'emploi d'Agent Territorial Spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe des Ecoles Maternelles à 30 heures hebdomadaires ;
- décide la création d'un emploi permanent d'Agent Territorial Spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des Ecoles Maternelles à temps non complet, pour 20 heures hebdomadaires, temps de travail annualisé ;
- décide la création d'un emploi permanent d'Adjoint d'Animation Territorial, à temps complet ;
- précise que cet emploi d'Adjoint d'Animation Territorial sera pourvu par un agent recruté par voie de contrat pour un an ;
- décide de modifier le tableau des emplois au 1<sup>er</sup> septembre 2017 ;
- charge Monsieur le Maire de procéder aux recrutements.

## **13- Route des Huillières : rejet des eaux pluviales sur des terrains privés**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les eaux pluviales qui descendent du Lotissement des Huillières sont rejetées sur les parcelles cadastrées AB 129, 130 et 132.

Un regard de visite a été installé sur la parcelle AB 130, une canalisation d'environ 84 m et de diamètre 300 traverse la parcelle AB 129 et le rejet des eaux se fait sur la parcelle AB 132.

Afin de régulariser cette situation et de permettre aux agents de la commune ou ceux des entreprises accréditées par elle de pénétrer sur ces parcelles en vue de la surveillance, l'entretien et la réparation des ouvrages il convient d'établir un acte de servitude.



Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, l'autorise à établir un acte chez le notaire de son choix avec les propriétaires des différentes parcelles aux frais de la commune et précise qu'aucune indemnité ne pourra être réclamée en contrepartie du passage concédé.

#### **14- Affaires diverses**

##### **-a- Attestation de vérification des travaux d'accessibilité du bureau de Poste et de la Mairie**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les travaux d'accessibilité du Bureau de Poste et de la Mairie étant terminés, il convient de faire passer un bureau de contrôle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition déposée par l'APAVE de Brive-la-Gaillarde pour un montant d'honoraires de 225,00€ H.T. ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis ;
- charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente décision ;

##### **-b- Instance de Coordination de l'Autonomie de Tulle Campagne Nord : contribution annuelle**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la participation des communes membres de l'Instance de Coordination s'élève à 2,20 euros par habitant, la population à prendre en compte est la population totale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de versement.

Montant de la contribution 2017 : 1086 habitants x 2,20€ = 2.389€20

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- accepte le versement de cette contribution ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

#### **INFORMATIONS**

- Décision du Maire 2017/001 : Remboursements sinistres : cambriolage services techniques - Remboursement GROUPAMA 345,86€ pour le contenu du camion et 87,89€ pour les dégradations des locaux.
- Décision du Maire 2017/002 : Conclusion des contrats d'assurances  
6897,00€ / an  
Contrats conclus pour deux ans.

- Compte rendu de la Commission Culture, Fêtes, Vie Associative, Fleurissement,  
Sport du 20 mars 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 38.

La Secrétaire,

Le Maire,  
Alain PENOT